



**8 mars 2016 : restons au 21^e
siècle !**

Droit au choix pour l'avortement, non à la protection de l'embryon, non au statut juridique des fœtus, et non aux violences faites aux femmes, tels sont les messages du Conseil des Femmes et des ses associations membres que nous relayons avec détermination. Attention les clignotants sont au rouge et nous ne permettrons pas les reculs dans notre pays. Restons au 21^e siècle et avançons ensemble !

IVG hors du code pénal : l'avortement, mon droit, mon choix !

A l'initiative du Centre d'action laïque à l'occasion de la Journée des droits des femmes (8 mars), le CAL, le Conseil des femmes francophones, qui regroupe une grande majorité d'associations féministes en fédération Wallonie-Bruxelles et le GACEHPA, groupement des centres extra-hospitaliers pratiquant l'avortement, relancent leur revendication d'une sortie de l'avortement du code pénal belge. Ce combat féministe historique - qui date du début des années 1970 - n'a abouti qu'à une dépénalisation partielle en 1990.

Nous estimons qu'au 21^e siècle, il est grand temps de sortir de la stigmatisation de l'avortement ! Ce combat féministe historique est aussi un marqueur du respect des droits des femmes dans notre société.

C'est pourquoi en ce 8 mars nous voulons rappeler que le droit à l'avortement est « notre droit, notre choix » ; pour cela il faut en finir avec la formule archaïque du code pénal, dans lequel l'avortement reste « *un crime contre l'ordre des familles et la morale publique* » et en faire une question de santé publique !

Lorsque l'IVG est libre et facile d'accès, cela signifie que bon nombre de droits des femmes sont respectés ; lorsqu'il est mis en

péril ou décrié, cela démontre que les droits des femmes de manière générale sont fragilisés. Or aujourd'hui, l'avortement reste considéré comme une faute et très peu de femmes osent témoigner par crainte du regard des autres et de la culpabilisation. Le CFFB et les associations membres refusent que l'on continue à considérer les femmes comme des citoyennes irresponsables qu'il faudrait surveiller !

La France a, l'an dernier, érigé l'IVG comme un droit. Le Luxembourg, dont la loi était sensiblement la même que la nôtre, a sorti l'IVG du Code pénal fin 2014. La Belgique, qui se distingue par ses lois progressistes en matière d'égalité, doit participer à cette évolution démocratique.

En Europe, et en Belgique, les reculs face à l'IVG augmentent.

Hormis l'Irlande, Malte et Chypre où l'avortement est quasi toujours interdit, les reculs ou tentatives de reculs sont de plus en plus nombreux. Rappelons-nous le cas de l'Espagne où le pire a été évité en janvier 2014 grâce à une mobilisation européenne. Aujourd'hui c'est en Pologne que le gouvernement veut encore aggraver une situation déjà intolérable. En Italie, où 80 % des médecins refusent de pratiquer un avortement, les femmes qui avortent malgré tout devront des milliers d'euros d'amende selon la loi qui vient d'être votée. Ailleurs, en Grèce et dans les pays méditerranéens en général, les pressions sociales ou religieuses, y compris sur les politiques, augmentent. Idem en Allemagne, en Croatie, au Portugal ou en Hongrie, où la nouvelle Constitution protège l'embryon dès la conception : malgré la loi de dépénalisation, impossible donc pour les femmes d'obtenir une IVG.

Mais aussi chez nous en Belgique !

Oui, chez nous, le droit à l'avortement est menacé par certains partis au niveau Fédéral ! Là, comme dans d'autres pays européens, **la protection de l'embryon devient aujourd'hui la voie privilégiée pour mettre l'avortement en question, et donc en péril.** Les diverses propositions issues principalement de

partis flamands de la majorité (CD&V, SP.A, Open VLD) ainsi qu'une proposition du CDH visant à donner un statut au fœtus dès la conception inquiètent donc particulièrement les mouvements féministes. En Belgique, l'idée vise à aider les mères qui vivent une fausse couche à faire leur deuil, en leur donnant la possibilité d'inscrire le fœtus à l'état civil, même après une fausse couche de quelques semaines... Pour le CAL, le CFFB, le GACEHPA, mais aussi de nombreux médecins, infirmières, centres de planning, officiers de l'Etat civil et hommes et femmes politiques, il y a là une réelle menace pour le droit à l'avortement. Certains textes évoquent même une obligation pour la « mère » de prendre un congé de trois mois si elle fait une fausse couche après 20 semaines de grossesse ! Ces propositions de loi sont au programme de la commission Justice du mercredi 9 mars prochain. Il est plus que temps de se mobiliser pour éviter de telles dérives antiféministes.

Restons donc vigilant-e-s !

Donnons à l'Europe un signal fort. Au cœur de l'Europe, rejoignons les pays volontaristes en matière de droit des femmes ! Disons NON à la perpétuation de la stigmatisation des femmes et de l'avortement. NON à l'IVG dans le code pénal. OUI à une loi de santé publique ! Non au statut du fœtus !

Violences : promouvoir l'empowerment des femmes ayant vécu des violences sexuelles.

Le CFFB s'associe également à l'action de l'association « Le monde selon les femmes » et son soutien aux trop nombreuses victimes de violences dans notre pays. Il nous faut rappeler que les violences que nous subissons sont avant tout la conséquence d'une société toujours ancrée dans un système patriarcal et pas uniquement le fait d'individus isolés.

28 000 : c'est le nombre de femmes victimes de violences physique et/ou sexuelles en Wallonie au cours de ces 12 derniers mois !

Comment lutter contre les violences ?

Nous sommes persuadé-e-s que la formation des professionnel-le-s est essentielle. Que la parution de statistiques contribue à la prise de conscience du phénomène. Ces mesures sont indispensables à la lutte contre les violences faites aux femmes. Cependant, peut-être devrions-nous nous rappeler que les femmes sont dotées de ressources et sont souvent les actrices centrales de leur propre rétablissement. Les femmes, leurs capacités et leurs connaissances ne doivent pas être oubliées dans le processus.

L'approche individuelle et l'approche collective sont complémentaires pour aller vers un rétablissement des femmes fragilisées par des violences.

C'est pourquoi, ce 9 mars, *Le Monde selon les femmes* organise en partenariat avec *Femmes et santé*, *Médecins du monde* et *GAMS Belgique* un colloque international visant à promouvoir l'empowerment des femmes ayant vécu des violences sexuelles. Il est temps de redonner la parole aux femmes, et d'entreprendre avec elles un processus de réappropriation de leur corps, de leurs idées et de leur vie.

Nous saisissons donc l'occasion de la journée symbolique qu'est le 8 mars **pour mettre en avant certains de nos combats féministes et rappeler aux hommes et aux femmes politiques les enjeux liés aux droits des femmes!**

Bruxelles, le 8 mars 2016